

DELIBERATION DU

06-mars-25

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Pierre BOUTTER, Maire

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le Compte Financier Unique (CFU) présente les résultats suivants :

RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	15 080.98 €	-50 736.46 €	Dépenses 0.00 €	0.00 €	-35 655.48 €
			0.00 €		
			Recettes		100 904.31 €
FONCT	84 658.01 €	0.00 €	16 246.30 €		

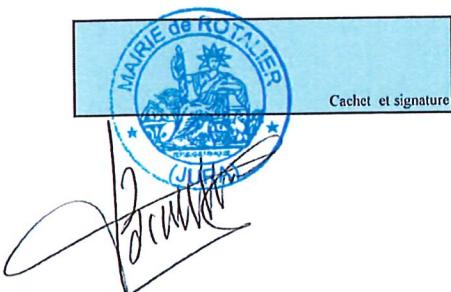
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

SANS RESTES A REALISER

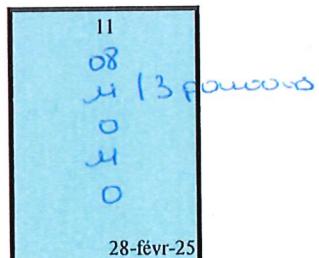
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	100 904.31 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		35 655.48 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		65 248.83 €
Total affecté au c/ 1068 :		35 655.48 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €
Déficit à reporter (ligne 001)		35 655.48 €

Fait à Rotalier Le 06-mars-25 Délibéré par Le conseil municipal
Le 06-mars-25



Nombre de membres en exercice :
Présents :
Suffrages exprimés :
Abs :
Pour :
Contre :



Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 07/03/2025
et de la publication le 07/03/2025

